ZOOM SUR ...

APF France handicap

APF France handicap en

SEINE-MARITIME

2ème trimestre 2020 / n° **30**

Bulletin départemental de la délégation APF France handicap de Seine-Maritime
3, rue Linus Carl Pauling – 76130 MONT SAINT AIGNAN - tél. : 02 35 73 25 01
dd.76@apf.asso.fr - http://dd76.blogs.apf.asso.fr

Appel à participer

Assemblée Générale 2020 au Havre

« Toute l'équipe du Conseil APF France handicap du département de Seine-Maritime et moi-même vous rappelons un très grand évènement :

Notre **Assemblée Générale** qui aura lieu le **samedi 20 juin 2020 au Havre**.

Vous êtes toutes et tous invités à participer à ce rendez-vous majeur pour la vie de notre association, où les adhérents et adhérentes d'APF France handicap sont appelés à s'exprimer.

Cette Assemblée Générale sera en grande partie consacrée au suivi de la mise en œuvre de notre projet associatif « **Pouvoir d'agir, Pouvoir choisir** », voté lors de notre Congrès de Montpellier (2018).

Depuis le Congrès de Montpellier en 2018, notre Assemblée Générale a pour mission de suivre la mise en œuvre de notre projet associatif « Pouvoir d'agir, Pouvoir choisir ». **Vous pouvez voir le projet en actions.**

Vous êtes adhérents APF France handicap, vous avez plusieurs possibilités pour participer à l'Assemblée Générale… à vous de choisir !

Venir au Havre

Cette année, ce sont les adhérents du quart nord-ouest de la France, c'est-à-dire nous, qui pouvons venir le plus facilement … élus et adhérents, venons nombreux !!!!!!

Donner une procuration de vote

Vous ne pouvez pas venir au Havre, donnez votre pouvoir de vote à un autre adhérent !

Comment s'inscrire ou se faire représenter, comment se rendre au Havre et où se loger, comment suivre la retransmission en direct ... : toutes ces informations sont disponibles sur la plateforme « Participer » à l'adresse web ci-dessous :

https://participer.apf-francehandicap.org/consultation/assemblee-generale-20-juin-2020/presentation/presentation-generale

Nous vous invitons à consulter régulièrement cet espace pour bénéficier des dernières actualités et préparer sereinement votre participation à l'Assemblée Générale 2020 ! »

Brigitte LAMARRE

Représentante APF France handicap de Seine-Maritime — Élue CAPFD

Conférence Nationale du Handicap :
Volonté politique, mesures positives mais manques importants !

15 ans après la loi handicap de 2005 et alors que la Conférence Nationale du Handicap (CNH) vient de se tenir en présence notamment de Claude Chirac et de 15 ministres, nous tenons à saluer un discours mobilisateur du président de la République et la prise en compte de plusieurs revendications de longue date de l'association. Une CNH avec des avancées réelles mais aussi des manques importants.

Des mesures positives ont été présentées, en particulier en matière de formation des professionnels, de compensation, de vie affective et sexuelle ou de retraite, qui toutefois ne vont pas assez loin pour certaines d'entre elles.

Ainsi un appel à la mobilisation a été lancé, dans le cadre des élections municipales, pour des communes plus inclusives, mais l'absence de mesures incitatives ou contraignantes en matière d'accessibilité demeure prégnante.

La pauvreté des personnes en situation de handicap a été mentionnée … sans pour autant de mesures dédiées. Reste aussi une interrogation majeure : quels seront les moyens alloués pour la mise en œuvre de toutes les avancées ?

Enfin, nous nous félicitons de la déclaration du président de la République quant à la non intégration de l'allocation adulte handicapé (AAH) dans le revenu universel d'activité (RUA).

Des mesures positives … à parachever

- **La prise en compte des aides à la parentalité et de l'aide à l'alimentation dans la prestation de compensation du handicap (PCH)**

De réelles avancées très attendues par les personnes. Pour autant, les aides à la parentalité au titre de la PCH, que jusqu'à l'âge limite des enfants à 7 ans, est discriminatoire. L'aide à l'alimentation est importante mais n'est qu'un des aspects des aides ménagères indispensables aux personnes en situation de handicap. En outre, qui en sera le financeur ? Quelle articulation entre l'État et les départements ?

- **Zéro enfant sans solution à la rentrée 2020**

C'est un souhait que nous partageons … mais cela sera-t-il possible ? Il y aurait-il suffisamment d'enseignants spécialisés formés ?

- **Le lancement d'un débat sur l'accompagnement à la vie intime et sexuelle**

Une bonne nouvelle à condition notamment que le Conseil consultatif national d'éthique ne rende pas un avis négatif comme ce fut le cas en 2012 …

- **L'ouverture à la retraite progressive dès 55 ans pour les travailleurs en situation de handicap et la bonification pour les parents d'enfants en situation de handicap pour leur retraite**

De bons points mais il n'y a pas d'amélioration prévue du dispositif de retraite anticipée. Et quid des parents d'adultes en situation de handicap ?

À noter aussi quatre autres points positifs tels que :

- La formation des professionnels de l'éducation et du bâtiment au handicap,
- La prise en compte des enfants autistes et dys,
- La Mission sur l'élargissement des critères d'accès à la PCH pour les personnes en situation de handicap psychique, cognitif, mental, cérébro-lésées, autistes …,
- Plus aucun départ de personnes en situation de handicap vers l'étranger d'ici 2021.

Des manques importants

• En matière d'accessibilité :

Le Président de la République a lancé un appel à la mobilisation des candidats aux Municipales et a affirmé une volonté de tendre vers un État exemplaire, mais aucune aide incitative ni aucune sanction pour les réfractaires ne sont prévues pour faire avancer l'accessibilité en France.

Pourtant, 9 personnes sur 10 éprouvent encore des difficultés d'accessibilité lors de leurs déplacements selon la consultation que nous avons menée avec l'Ifop.

• En matière de ressources :

Le Président de la République a rappelé que deux millions de personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté et mentionné le principe d'une « allocation digne ».

Il a par ailleurs affirmé que l'AAH ne serait « pas transformée, ni diluée, ni supprimée au bénéfice du RUA ». Une affirmation qu'APF France handicap salue tout en restant vigilante : mais quelle articulation entre AAH et RUA ?
Par ailleurs, ce qu'APF France handicap demande est un revenu individuel d'existence spécifique pour les personnes ne pouvant pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante avec, notamment, les caractéristiques suivantes :

- être au moins égal au seuil de pauvreté (1 026 €),
- être déconnecté du revenu du conjoint / de la conjointe, du concubin / de la concubine, etc.,
- maintenir les droits connexes existants déjà pour l'AAH,
- prévoir des compléments (charges indirectes liées au handicap, aux conditions de vie …).

Elle appelle d'ailleurs à une mobilisation nationale le 5 mars pour défendre le droit de vivre dignement.

• En matière de compensation :

Les tarifs et plafonds de la PCH ne sont pas revalorisés depuis 2006 et occasionnent toujours de lourds restes à charge, les assistants de communication pour les personnes aphasiques ne sont pas dans le périmètre de la PCH, il n'y a toujours pas de véritable PCH pour les enfants, etc. .

APF France handicap prend donc acte des avancées de cette CNH, en attend désormais la traduction concrète et espère que les moyens alloués seront à la hauteur de l'ambition affichée. Signataire de la Convention d'engagement entre l'État, l'Assemblée des Départements de France (ADF), les associations, sur la transformation de l'offre de services médico-sociaux pour une transition inclusive, elle attend également sa mise en œuvre.

Enfin, APF France handicap tient à rappeler que cette CNH ne saurait être une fin en soi et que les personnes en situation de handicap et leurs proches attendent toujours l'effectivité de leurs droits fondamentaux inscrits notamment dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Stop pauvreté !

Aujourd'hui en France, 2 millions de personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de **pauvreté**, évalué à 1 026 €. Dans ces conditions, se loger, se nourrir, se chauffer, se soigner, s'habiller, communiquer et sortir de chez soi devient difficile, voire impossible. Et pourtant, **pouvoir vivre dignement, #CestLaBase !**

Lors de la Conférence nationale du handicap le 11 février dernier, le président de la République a fixé un objectif : *"permettre à chacune et chacun de vivre une vie digne, une vie libre"* ; *"continuer à aller sur le chemin de l'allocation digne pour toutes les personnes en situation de handicap*". Nous le prenons au mot !

- Nous demandons la **création du revenu individuel d'existence** afin que les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante puissent vivre dignement.
- Nous réclamons la **suppression de la prise en compte des ressources du conjoint / de la conjointe dans le calcul de l'AAH.**
- Nous voulons **zéro personne en situation de handicap ou atteinte de maladie invalidante sous le seuil de pauvreté !**

Pour dire notre colère face à la dégradation des ressources déjà précaires de trop nombreuses personnes en situation de handicap et faire valoir nos droits, une mobilisation nationale était prévue en nombre le **5 mars** 2020.

La mobilisation a été annulée suite à l'épidémie du COVID-19.

Nous continuons néanmoins à nous mobiliser pour les ressources des personnes en situation de handicap et notamment pour la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint / de la conjointe dans le calcul de l'AAH.

Vous pouvez, vous aussi, maintenir la pression en soutenant la pétition dédiée : http://bit.ly/2VEjPS6 et en continuant à témoigner, partager, interpeller sur les réseaux sociaux !

La mobilisation en Région Normandie :

L'ensemble des délégation APF France handicap de Normandie vous prépare une surprise, dans le cadre de la campagne « POUVOIR VIVRE DIGNEMENT #Cestlabase ».

Restez connectés sur les blogs APF France handicap et sur les pages Facebook des délégations de la Région Normandie.

Retour sur …

Deux points de vente pour la Saint-Valentin

Vendredi 14 février, de « supers » vendeurs se sont engagés pour la délégation APF France handicap de Seine-Maritime.

La boutique De Neuville au Havre, partenaire depuis plusieurs années, nous a fait le plaisir de vendre des roses au profit de l'association au centre commercial des Docks Vauban pour un montant récolté de 193 € !

Très bonne expérience, qui sera renouvelée l'année prochaine.

Un grand merci à notre partenaire De Neuville - Mont-Saint-Aignan et le Havre !

À Mont-Saint-Aignan, les adhérents et bénévoles se sont munis de leur plus beau sourire afin de proposer des roses aux clients du Centre Commercial - La Vatine.

Les roses se sont vendues très rapidement et ont permis de faire plaisir aux valentins et valentines ! Cette opération a permis de récolter 250 €.

Sur les 2 villes, un total de 443 € a été collecté. Merci aux adhérents, bénévoles et à notre partenaire pour leur investissement !

LOTO APF France handicap

Samedi 29 février 2020 a eu lieu la 3ème édition du Grand loto annuel APF France handicap de Seine-Maritime. Cette opération a été une réussite : 3 244,90 € ont été récoltés par l'ensemble des bénévoles.

Cette année, le comité de pilotage a décidé de faire un test en changeant d'horaires. Le loto a donc eu lieu un samedi soir, contrairement aux deux précédentes éditions qui se sont déroulées un dimanche après-midi.

Félicitations à l'ensemble du groupe pour ce beau résultat ! Et merci à eux pour leur investissement !

Moments conviviaux avec le groupe du « Ça me dit »

Le groupe du « Ça me dit » a, comme chaque année, fait sa traditionnelle Galette des Rois le samedi 11 janvier 2020, ainsi que son après-midi crêpes le samedi 22 février 2020.

De beaux moments conviviaux auxquels vous avez été nombreux à participer !

Retour sur …

Séjour ski 2020 !

Merci aux bénévoles pour avoir animé ce séjour !

Claire

De gauche à droite : Thierry, Gérald, Yoan, Anaïs, Claire, Pierre et Emeric

Photographe : Patrick, bénévole sur le séjour.

Yoan

Thierry

Emeric

Nous avons besoin de vous !

Vous avez **un peu de temps à accorder** ? Vous voulez vous **sentir utile** ?
Partager vos compétences ou faire de **nouvelles rencontres** ?

La délégation recherche des bénévoles pour toutes ses actions. Vous pouvez donner de votre temps de manière ponctuelle sur les actions APF France handicap.
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rapprocher de la délégation :
02 35 73 25 01 - dd.76@apf.asso.fr

À RETENIR

Dates Ma p'tite FRIPERIE

(dates et lieux à confirmer)

- **La Friche Lucien, le 19 avril 2020, à Rouen**
- **Espace du Palais, le 22 avril 2020, à Rouen**
- **Délégation APF France handicap, le 25 avril 2020, à Mont Saint Aignan**
- **Marché hebdomadaire, le 2 mai 2020, à Fécamp**
- **Braderie de printemps, du 15 au 17 mai 2020, à Rouen**
- **AMAP Déville et des champs, le 28 mai 2020, à Déville-lès-Rouen**
- **Marché place Colbert, le 3 juin 2020, à Mont Saint Aignan**
- **Espace du Palais, le 24 juin 2020, à Rouen**

Sorties d'été 2020

L'été est une période propice aux rencontres, aux sorties en bord de mer, aux repas partagés, aux moments conviviaux.

La délégation APF France handicap de Seine-Maritime a mis en place depuis plusieurs années un programme de sorties spéciales « été ».
Très apprécié par les adhérents, chaque année nous essayons ensemble de trouver des idées de sorties appréciées par le plus grand nombre.
Le programme se prépare déjà et nous sommes en attente de vos idées de sorties (bord de mer, lacs, fermes, jardins, etc.)

Pour la réalisation de ses sorties,
les bénévoles sont indispensables !

C'est pour cela que nous vous demandons dès à présent de nous contacter pour nous donner vos disponibilités.

Avec cet hiver qui n'en finit pas, nous avons hâte que le soleil pointe le bout de son nez et de profitez chacun des sorties de ces sorties ensoleillées !

Thomas PRIGENT

Adhérent et bénévole APF France handicap 76

« Je m'appelle Thomas et j'ai 26 ans. Je suis adhérent et bénévole à la Délégation APF France handicap de Seine-Maritime.

J'ai connu l'association il y a plus d'un an grâce à une bénévole active.

J'ai participé à plusieurs actions collectives organisées par la Délégation :

- Ma p'tite FRIPERIE, avec le tri des vêtements et une vente lors de la Braderie de Rouen,
- HandiDon 2019, où nous avons vendu des tickets-dons dans Rouen avec d'autres adhérents,
- Loto APF France handicap, en aidant à préparer les lots de la tombola,
- Mobilisation « Pouvoir vivre dignement » du 5 mars, en préparant des pancartes. [NDLR. mobilisation annulée]

Pendant ces actions, j'ai appris à me sentir moins stressé et à parler avec des personnes que je ne connaissais pas.

J'aimerai continuer mon bénévolat avec la Délégation de Seine-Maritime et profiter des sorties et activités proposées. »

Comme Thomas, vous pouvez devenir bénévole à APF France handicap.

Contactez nous au 02 35 73 25 01 ou par mail à dd.76@apf.asso.fr.

INFOS

LES VEHICULES DE LA DELEGATION, UTILISEZ-LES !!!

Envie de vous évader, pour un weekend, pour une soirée ?

Les véhicules de la délégation sont à votre disposition. Sortir près de chez vous ou partir en vacances, rien de plus facile avec **les trois véhicules de la délégation.**

Vous pouvez emprunter les véhicules pour vos trajets personnels quels qu'ils soient (il faut un chauffeur). La délégation dispose d'un **Kangoo adapté** (rampe électrique) avec 4 places assises et une place pour un fauteuil (manuel ou électrique), **d'un Master 9 places**, à rampe manuelle, et **d'un Master 9 places**, rampe électrique. Ils sont tous équipés d'une carte européenne de stationnement.

Pour les conditions et démarches, contactez la délégation au 02 35 73 25 01

APF France handicap — Mand'APF France handicap

Le Mand'APF est un service mandataire à destination des particuliers employeurs en situation de handicap.
Il a comme double objectif de sécuriser l'aide humaine dont ils bénéficient et de favoriser leur autonomie dans leur rôle d'employeur.

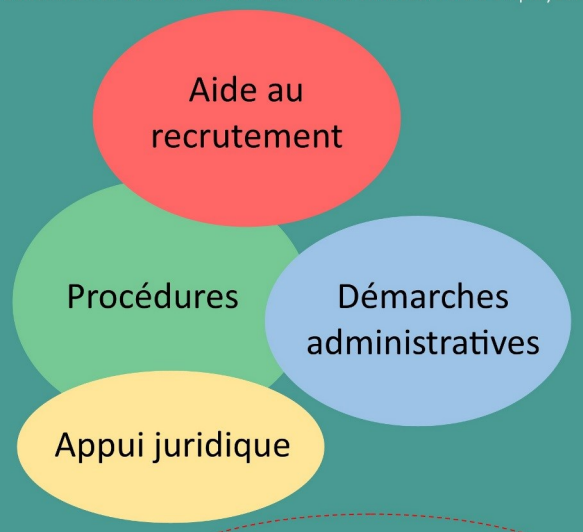

Pour les bénéficiaires de la PCH, le coût du service mandataire est pris en charge par le conseil départemental dans le cadre du plan d'aide humaine.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Mme Adeline CHASSAGNE par téléphone au 06 42 12 01 03 ou par mail service.mandataire-normandie@apf.asso.fr

APF France handicap

Bon d'adhésion 2019

Vous pouvez aussi adhérer à APF France handicap et vous abonner à *Faire Face* via notre site internet : www.apf-francehandicap.org

OUI, je souhaite :

1. ☐ adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour 12 mois au magazine *Faire Face* (version papier + web) — 47 €

OU

2. ☐ adhérer pour 12 mois à APF France handicap (sans abonnement au magazine *Faire Face*) — 25 €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2019

Vous pouvez également souscrire une cotisation familiale et bénéficier de tarifs dégressifs. De même, votre adhésion sera gratuite si vous êtes âgé entre 18 et 25 ans ou si vous êtes licencié Handisport. Pour en savoir plus sur ces offres, merci de contacter la délégation de votre département ou notre service "national" au 01 40 78 27 06

*Votre adhésion (25 €) vous donne droit à une réduction d'impôts de 66 % de son montant dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

MERCI DE RETOURNER CE BON
soit à votre délégation APF France handicap ou sous enveloppe sans affranchir à :
APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Choisy Le Roi cedex

L'adhésion est individuelle

☐ M. ☐ Mme Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par :
☐ chèque bancaire ☐ chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre ☐ pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier ou supprimer en contactant notre service adhésion & abonnements au 01 40 78 27 06 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

Délégation de Seine-Maritime
3 rue Linus Carl Pauling
76 130 MONT-SAINT-AIGNAN

Téléphone : 02 35 73 25 01
Mail : dd.76@apf.asso.fr
www.apf-francehandicap.org